

Compte-rendu de la Formation Spécialisée (FS) du CSAL du 3 avril 2023



Introduction :

La réunion a débuté par la lecture intersyndicale d'une déclaration liminaire que vous trouverez en pièce jointe. La CFTC a souhaité participer à cette action à la suite de nos HMI communes du mois de mars.

M Garnier, qui présidait la séance, nous a assurés qu'il avait entendu le message et que les actions suivraient pour dépasser les difficultés rencontrées par les agents du 67.

La CFTC veillera à ce que cela ne soit pas qu'une annonce dans le vent.

Étaient présents à cette réunion :

- M Garnier (Président) ;
- M Dass (Président suppléant) ;
- M Huppert (adjoint PIROE) ;
- M Monfroy (secrétaire de séance) ;
- M Oberlé (délégué départemental à la sécurité) ;
- M Lestienne (assistant de prévention) ;
- M Parisset (inspecteur Santé et Sécurité au Travail ISST) ;
- Mme Romero (animatrice politique ministérielle de prévention)
- Docteur Neagoe (médecin de prévention) ;
- M Dehaeze (assistant de service social), il organise des permanences tous les premiers mardis de chaque mois à la DRFIP et a pour objectif d'avoir une permanence sur chaque site très rapidement.

Pour information : toute la délégation départementale de l'action sociale du Bas Rhin se trouve désormais à la Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal Juin à Strasbourg.

Présentation de la note d'orientations ministérielles 2023 :

Cette note porte sur les « projets de réorganisation par une évaluation de leurs impacts sur les conditions de travail » et la « mise en œuvre de mesures de prévention adaptées ».

Des expressions technocratiques qui n'ont à ce jour que peu de sens.

Un point a été fait sur le télétravail : pour M Garnier, il n'y a pas besoin de réglementer le télétravail puisque les chefs de service ont suivi un webinaire de formation à ce sujet. Pour lui la solution doit venir du chef de service et pas de la Direction.

La CFTC émet des doutes sur cette position car il ne faudrait pas qu'elle soit dommageable aux agents ainsi qu'à leur hiérarchie directe.

Une meilleure définition de l'encadrement du travail hors des murs de l'Administration nous semble nécessaire, et ce pour au moins deux raisons :

1) pour mieux définir le rôle de l'encadrant vis à vis du télétravailleur : pas seulement le chef de service mais également l'inspecteur ou dans certains cas le contrôleur.

2) pour protéger l'agent en télétravail vis à vis des possibles abus de sa hiérarchie, qui pourrait lui imputer à tort de mauvaises statistiques ou un non-respect d'objectifs de travail.

Entre une situation de « flicage » malsain de l'agent, et une situation où celui-ci serait en roue libre et pourrait se sentir à l'abandon, il nous apparaît profitable de trouver un juste équilibre. Il n'est pas certain que le webinaire de formation des chefs de service suffise à cela.

Par ailleurs, il apparaît opportun pour certains services d'établir une liste de documents qui peuvent être sortis d'un Centre des Finances pour être étudiés en télétravail, afin de protéger les agents et de protéger les données sensibles des usagers. La campagne d'impôt sur les revenus va démarrer dans quelques jours et aucune directive n'a été donnée aux agents qui se rendent dans les Établissements France Service. Que faire des déclarations qui seront données aux agents à l'extérieur des bâtiments ? Devront-ils porter la responsabilité de les transporter ?

Point budgétaire sur les formations et les travaux :

Pour 2023, la FS 67 est dotée d'un budget de 125 607 € avec une enveloppe spécifique pour le 67 de 23 478 €. Cette enveloppe est destinée à des formations hors métier relevant principalement des DUERP et des RPS (Risques Psycho-sociaux).

Les formations se feront le plus possible sur les sites par souci « écologique » et pour mobiliser le plus de personnel possible. Il s'agira principalement de formations sauveteur secouriste du travail (SST), recyclage SST, accueil d'un public agressif, etc.

La CFTC demande également la mise en place d'une action de formation à destination des cyclistes. Il s'agirait d'une sensibilisation sur l'importance de l'équipement, la prise de risque, le positionnement sur la route, des rappels de code de la route. Nous attendons un retour chiffré sur ce point.

Bilan des accidents des 3 derniers mois et des aménagements du poste de travail :

Après étude de tous les accidents, l'ensemble des organisations syndicales a demandé à ce que les fiches d'accident du travail (accident de trajet par exemple) soient réellement complétées.

Autre point évoqué : la Direction, via M Oberlé, voulait acheter des multiprises à installer au fur et à mesure pour faciliter l'accès à une prise pour les agents.

La CFTC, ainsi que les autres OS, ont rappelé que cela ne devrait pas entrer dans le budget de la FS mais dans celui de la DRFIP. La plupart des locaux dans le département ont été refaits récemment, cela aurait donc dû être pensé et budgétisé dans les travaux.

Point sur les fiches de signalement :

Ces fiches ne sont pas transmises en temps réel aux organisations syndicales ce qui nous empêche de fonctionner correctement et d'être prévenus pour agir tout de suite.

La CFTC, comme les autres OS, demande à ce que chaque fiche de signalement soit transmise en temps réel. M. Garnier a répondu que ces fiches sont disponibles dans le bureau de M Huppert sur simple demande, ce qui nous paraît fastidieux à mettre en œuvre. La Direction va-t-elle aménager un coin lecture dans son bureau en libre accès ?

Par ailleurs la Direction a fait quelques rappels :

- aucun chef de service ne peut vous empêcher de participer à une HMI sauf pour nécessité de service.
- concernant les fiches de signalement, ces dernières ne doivent pas être anonymes sous peine de ne pas être « recevables ».

Ainsi la fiche de signalement collective et anonyme du SGC d'Erstein n'a pas été traitée en tant que fiche de signalement mais comme une simple note qui interpelle la Direction. Le médecin de prévention a pourtant expliqué que ce service était en grande souffrance et que les aménagements de postes ne sont pas toujours suivis d'effets.

Concernant la fiche de signalement collective du SIE de Haguenau, la Direction reconnaît et entend la souffrance des collègues, et une délégation sur place est prévue sans qu'aucune date n'ait encore été fixée.

La situation problématique de la Trésorerie hospitalière de Bischwiller a été évoquée, et le lendemain de la réunion dont il est ici fait le compte-rendu, une fiche de signalement signée par l'ensemble des agents et par le chef de poste a été déposée.

Le 5 avril, M Daas et M May se sont rendus sur place toute la matinée.

Pour Haguenau comme pour Bischwiller, la CFTC attend à présent des solutions concrètes de la part de la Direction, au-delà d'une simple empathie et de mots qui seraient vains si non suivis d'actes. Concernant Bischwiller nous demandons la mise en place d'un CDL afin d'apaiser les relations entre les Ordonnateurs et la Trésorerie.

Point sur le lancement de la campagne du DUERP :

La Direction a rappelé que les chefs de service sont tenus de faire une réunion avec leurs agents afin que chacun puisse s'exprimer sur ce sujet, et que les tableaux soient complétés pour faciliter le financement des travaux et des formations nécessaires.

La CFTC est d'accord sur ce point avec la Direction et rappelle que les chefs de service sont responsables de la sécurité et du bien-être de leurs agents.

Points divers :

Plusieurs points ont été soulevés comme celui des problèmes de températures à Bischwiller, la protection des agents nomades (cf. le message sur Ulysse du ministre), en passant par le manque de clés Amalfi au SDIF et enfin le problème du service RNF où 6 collègues travaillent dans le même bureau.

L'équipe locale de la CFTC reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, et à votre écoute pour relayer vos problèmes auprès de la Direction.

